

AFFAIRE No 7 - EQUIPEMENT DE CARREFOURS EN CENTRE-VILLE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la boucle Nord - Sud de transports en commun en Centre-Ville, ainsi qu'en vue de l'amélioration de la circulation, la Municipalité envisage l'équipement de dix-huit carrefours en feux, se répartissant comme suit :

	Centre-ville	Sainte-Clotilde
Nouveaux carrefours	9	1
Modernisation d'anciens carrefours	5	3
	—	—
TOTAL	14	4

Les itinéraires coordonnés sont :

- Rue Jean Chatel : portion entre Rue Roland Garros et Sainte-Anne
- Rue Juliette Dodu : portion entre Rue Labourdonnais et Rue de la Compagnie
- Rue Juliette Dodu : portion entre Rue Maréchal Leclerc et Rue Félix Guyon
- Rue Charles Gounod : portion entre Rue Pasteur et Rue Maréchal Leclerc
- Rue Maréchal Leclerc : portion entre Rue Charles Gounod et rue de Paris
- Rue Maréchal Leclerc : portion entre Allée Bonnier et Boulevard de l'Océan
- Rue Montreuil : portion entre Rue Sainte-Marie et Rue Monseigneur de Beaumont
- C.D. 44 : portion entre Avenue Stanislas Gimart et Avenue Hippolyte Foucque

Le montant de l'opération (fourniture, Génie Civil, installation) s'élève à 4 500 000 Francs se répartissant comme suit :

...

	Fourniture	Génie Civil	Installation
Nouveaux carrefours	700 000	1 100 000	500 000
Anciens carrefours	400 000	480 000	320 000
Coordination	100 000	700 000	200 000
T O T A L	1 200 000	2 280 000	1 020 000
		4 500 000	

Ces travaux seront financés de la façon suivante :

- F.I.R. Urbain	2 250 000
- Versement Transport	2 250 000
	<hr/>
	4 500 000

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme d'équipement de carrefours ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres, et passer les marchés avec les entreprises retenues ; en cas d'appels infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

Reçu à la Préfecture
le 15/04/85

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

LE MAIRE : Il y a un gros effort de la Municipalité pour essayer d'améliorer la circulation dans ces parties particulièrement sensibles de la Commune.

M. ANNETTE : J'ouvre une parenthèse sur le nouveau plan de circulation à proximité de la Sécurité Sociale. La modification a entraîné un certain rallongement sur cette partie. Je voudrais savoir quel est le rôle, et dans quelle mesure cette opération est la meilleure.

M. BOURHIS : Il y a eu une forte augmentation du nombre de véhicules individuels. Je crois, entre décembre et mars, 1 500 véhicules, pour information. Il passe 35 000 véhicules tous les jours à Saint-Denis. Le but est d'améliorer la circulation en tenant compte de cette densité.

M. BOX : 35 000 véhicules... Pour ceux qui descendent de Moufia, juste après le Lycée du Butor, après le Pont Bellay, on commence la queue. Cela ralentit la circulation. Il y a deux feux. Est-ce voulu ? Le deuxième feu, pour lequel on tourne à droite, ne passe pas au vert en même temps que l'autre. Encore une fois, est-ce voulu ?

LE MAIRE : Il y a un cycle.

M. BOX : Mais, on est bloqué ; on attend.

M. BOURHIS : Nous projetons d'améliorer ce carrefour, après le Pont Bellay.

M. ANNETTE : Il ne suffit pas de dire : "Nous sommes les meilleurs"...

LE MAIRE : Lorsque les choses changent à un certain niveau, cela se répercute partout.

M. BOURHIS : On peut également soulever le problème des accidents devant la pharmacie et devant "Score". Il y a encore une modification à apporter à ce niveau également.

M. ANNETTE : Je sais que cela est difficile.

M. BOURHIS : Oui, en effet.

M. GERARD G. : Je tiens à évoquer le point particulier du carrefour de l'UMAB. Maintenant, on a supprimé la priorité. Mais, les gens considèrent l'avoir toujours. Il faut, je crois, revoir cette notion de priorité à ce carrefour.

M. BOURHIS : C'est une étude de l'Equipement qui a entraîné ce changement quand le carrefour a été refait.

M. GERARD G. : Mais, les gens considèrent qu'ils ont la priorité sur la route nationale, alors qu'ils ne l'ont plus. De fait, la priorité est régulièrement brûlée.

.../...

M. BOURHIS : Ce n'est pas notre problème. Il y a une signalisation.

M. GERARD G. : Apparemment, les gens l'ignorent ou ne la voient pas...

M. BOURHIS : Je précise ce fait ; c'est tout. Néanmoins, nous prenons en considération toutes vos remarques.

LE MAIRE : Pas d'autres intervenants ?

Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-oOo-o-o---